

### Edit'Eau

#### Le mot du président

Tout d'abord en ce début d'année 2020, je tenais au nom de la Fédération à vous souhaiter, à toutes et à tous, nos meilleurs vœux.

En plus des missions habituelles et des activités annuelles de nos structures, l'année 2020 sera une année particulière pour la vie de nos structures associatives. En effet, il s'agit d'une année de renouvellement des dirigeants de nos A.A.P.P.M.A., puis début 2021 auront lieu les élections des membres du Conseil d'Administration de la Fédération. Si vous souhaitez vous investir dans la vie associative et plus particulièrement dans le monde de la pêche c'est le moment de vous rapprocher de votre A.A.P.P.M.A. d'adhésion pour rejoindre les futures équipes dirigeantes des A.A.P.P.M.A. de Haute-Loire ! C'est l'occasion de devenir acteur et force de propositions pour l'avenir et le développement de la pêche de loisir dans notre département. Profitons également des élections municipales à venir pour faire entendre notre voix de protecteurs et d'acteurs de la biodiversité, des milieux aquatiques et des poissons.

Le président, Lionel MARTIN

### Quoi de neuf dans ma fédé ?

#### PDPG - Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles

La Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire a finalisé en 2019 le nouveau plan départemental pour la protection des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles.

Ce document est le fruit de près de deux années de travail qui permet d'avoir une connaissance théorique fine de l'état de nos cours d'eau par bassins versants (Contextes) avec un niveau de détail des pressions existantes. Ce document est disponible en téléchargement sur notre site internet ([www.pechehauteloire.fr](http://www.pechehauteloire.fr)) dans la rubrique documents téléchargeables. Cela inclut une notice non technique d'une trentaine de pages, ou bien pour les plus passionnés, vous trouverez les fiches détaillées par contextes (description, état des lieux, données techniques, pressions existantes, etc.).

Ce document est également une base de travail pouvant permettre à l'avenir la mise en place de plan de gestion au niveau local des A.A.P.P.M.A. Cette déclinaison permettrait la mise en œuvre d'actions concrètes sur les milieux aquatiques. Il a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'approbation.

*Nouveau plan départemental pour la protection des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles, édition 2019*



## Open Float Tube 2019

Dans le cadre de ses missions statutaires de promotion et de développement de la pêche, la Fédération a organisé le 7ème Open Float Tube au barrage de Lavalette le 6 octobre 2019.

Le bilan de cette animation est le suivant :

- 68 participants pour l'OPEN FLOAT TUBE du BARRAGE de LAVALETTE, une belle réussite !
- des participants venus de 8 départements différents : 43-42-71-07-38-26-69-63
- au niveau des captures validées : 63 perches, 10 sandres et 8 brochets dont un de 87 cm
- au niveau du classement : 1er Frédéric CECCATO, 2ème Antoine LAMBELLIN et 3ème FLEURY Théo avec un doublé de brochets de 73 cm et 78 cm.

## Projet de mise à l'eau au barrage de Lavalette

La Fédération s'est engagée dans une démarche d'amélioration de la mise à l'eau au barrage de Lavalette. Malheureusement les conditions climatiques n'ont pas permis cet automne de réaliser un relevé topographique comme initialement prévu. En effet, après un épisode pluvieux, le barrage est rapidement remonté. Ce travail est reporté. La phase suivante sera l'étude et le chiffrage le plus adapté aux conditions existantes.

Nous espérons que ce travail pourra se faire prochainement et que les travaux pourront être réalisés dès que possible.

*Participants de l'Open Float-tube 2019 au barrage de Lavalette*



## La moule perlière en Haute-Loire

La moule perlière (*Magaritifera margaritifera*) est un mollusque bivalve de la famille des margaritiféridés qui compte une quinzaine d'espèces dans l'hémisphère Nord. Très rare en France, cette « moule à perle » n'est plus présente que sur une trentaine de rivières, principalement des massifs anciens cristallins centraux et armoricains. En Haute-Loire, plusieurs cours d'eau hébergent encore cette espèce de grande valeur patrimoniale : Virlange, Seuge, Ance du Nord et Lignon du Velay.

Etant donné son cycle de développement complexe qui fait intervenir des poissons hôtes, tels que la truite et le saumon pour le transport et la dissémination du stade larvaire de la moule (glochidie), la Fédération de pêche de Haute-Loire s'intéresse depuis quelques années à cette espèce par ailleurs très exigeante quant à la qualité de ses habitats (physico-chimie de l'eau et des sédiments, nature et qualité des substrats). En collaboration avec les collectivités et associations animatrices des outils sur la biodiversité en faveur de cette espèce (sites Natura 2000, contrats territoriaux, PNA), la Fédération conduit notamment des pêches électriques printanières (avril) sur différents sites afin de capturer des truites et observer la présence de glochidies, attestant ainsi de la reproduction de la moule.

La conservation de la moule perlière est un enjeu important de biodiversité aquatique mais également pour la fonctionnalité des populations salmonicoles des cours d'eau abritant le bivalve (démographie des populations, continuité écologique, etc.).



*Les pêches électriques sont conduites depuis la berge sans rentrer dans l'eau afin de ne pas risquer de piétiner la moule perlière (photo. G. Bartelety. AFB 2017)*



*Les glochidies fixées sur les branchies des truites, truitelles principalement, forment de petites « pustules » blanches (photo E. Migne, FDPMA43 2017)*

## Du côté des AAPPMA

### Elections à venir fin 2020 dans toutes les A.A.P.M.A.

Nous tenions à vous rappeler que l'année 2020 sera une année de renouvellement des membres dirigeants des A.A.P.M.A. de Haute-Loire. Votre A.A.P.M.A. devra organiser une assemblée générale électorale au cours du dernier trimestre 2020. Si vous souhaitez rejoindre une équipe pour vous investir dans le monde de la pêche et la protection des milieux aquatiques n'hésitez pas à contacter votre A.A.P.M.A. d'adhésion.

## Mise en place d'un parcours trophée en amont du Puy en Velay en 2ème catégorie

Les A.A.P.M.A. gestionnaires de la Loire Amont sous l'égide du groupement UHLA (Union Halieutique Loire Amont) devraient mettre en place un nouveau parcours sur le secteur de 2ème catégorie de la Loire en amont du Puy, avec le soutien technique et financier de la Fédération.

Ce parcours Trophée serait d'une longueur d'environ 2 km avec des repeuplements en grosses Truites Arc-en-Ciel. Il serait mis en place à l'automne pour que les pêcheurs puissent pratiquer leur passion après la fermeture de la 1ère catégorie, aux portes de l'agglomération du Puy.

Du fait de la réglementation en vigueur à compter de 2020, ces beaux poissons devront être remis à l'eau après leur capture. En effet, ils feront bien plus de 35 cm !

# La fédération de pêche vous informe

## Réglementation pêche 2020

Une nouvelle taille de capture sur le barrage de Lavalette pour le Brochet entre en vigueur à compter du 1er janvier 2020. La taille légale de capture est de 60 à 80 cm maximum. Au-delà de 80 cm, les brochets devront être remis à l'eau. Il s'agit d'une mesure visant la protection des gros géniteurs et pouvant permettre le développement de gros sujets capturables.

### Taille légale de capture du Brochet au Barrage de Lavalette 2020



Remise à l'eau obligatoire

1 Brochet par jour et par pêcheur

Remise à l'eau obligatoire

60cm

80 cm

Sur la Loire la réglementation a été homogénéisée de son entrée dans le département jusqu'à la confluence de la Suisse. Sur ce secteur, le quota de salmonidé est fixé à 4 maximum dont zéro ombre, avec une taille légale de capture qui est comprise entre 25 et 35 cm maximum.

### La Haute Vallée de la Loire A.A.P.M.A. du Pont de Chadron et de Goudet- Arlempdes

*Truite Fario*



4 Truites /jour/pêcheur

**Quota et maille fenêtrée**

**4 Truites Fario entre 25cm et 35cm**

Les truites inférieures à 25cm et supérieures à 35cm doivent être remises à l'eau

entre 25cm et 35 cm

*Ombre Commun*



Remise à l'eau des Ombres obligatoire

**Quota Zéro :**

**Remise à l'eau obligatoire**

## Agenda

Samedi

14/03

Ouverture de la pêche en 1ère catégorie

Samedi

25/04

Ouverture de la pêche du brochet en 2ème catégorie

Samedi

16/05

Ouverture de la pêche de l'ombre commun

Samedi

06/06

Ouverture de la pêche du sandre en 2ème catégorie

Dimanche

07/06

Journée nationale de la pêche !

A cette occasion la pêche sera gratuite pour les détenteurs d'une carte de pêche au lac du Bouchet (remise à l'eau des poissons)



Rédaction et photos :  
Fédération de pêche de Haute-Loire

Conception :  
ARPARA  
Association régionale de pêche Auvergne-Rhône-Alpes

Avec le soutien de :

**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes